



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-06-227 / ABROGATION RÉSOLUTION 2024-05-187- MESURES RÉDUISANT LE RISQUE POUR LA SANTÉ OU LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. REF DOSSIER VANESSA HOULE

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

- **QUE** soit abrogée la résolution 2024-05-187 adoptée en séance ordinaire du 06 mai 2024 relative aux mesures réduisant le risque pour la sante ou la sécurité publique dans le cadre du dossier Vanessa Houle.

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 5 juin 2024.

Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier